REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des HAUTES-ALPES

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE DE NEFFES

SEANCE du 27 juillet 2021

N° 2021-34 **108**

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept juillet à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Neffes, sous la présidence de **Monsieur GAY-PARA Michel**, Maire de la commune.

Date de la convocation : 20 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15	**Présents : 12**	**Votants : 13**
Pour : 13	**Contre : 0**	**Abstention : 0**

Présents : **M. GAY-PARA Michel**, **Mme ESPAGNON Isabelle**, **Mme MERARD Christelle**, **M. NEGE Emmanuel**, **Mme COINTE Marie-Pierre**, **Mme GUEYDAN Séverine**, **M. MIOULANE Louis**, **Mme REYNAUD Véronique**, **Mme COMBRIE Corine**, **M. LEOUFFRE Bernard**, **M. NEBON Claude**, **M. WALLEZ Patrick**

Excusés : Mme VALOROSO Monique a donné pouvoir à M. MIOULANE Louis

Absents : M. MAUCCI Patrice, M. REYMOND Yves

Secrétaire de séance : Mme MERARD Christelle

Objet de la délibération : Personnel : création d'un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) - parcours emploi compétences (contrat de droit privé).

Vu le code du travail ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Depuis le 1er janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en **parcours emplois compétences** (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.
Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Il est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.
La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.
Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dont les taux de prise en charge sont définis par l'arrêté du 19 mars 2019 relatif aux parcours emploi compétences.
L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).
La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures minimum par semaine, la durée du contrat est de 9 mois minimum et la rémunération doit être au moins être égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose :

1- de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
   - Contenu du poste : service à la cantine, nettoyage des locaux municipaux, aide classe maternelle, remplacement du personnel si nécessaire,
   - Durée du contrat : 12 mois (de 9 minimum à 12 mois avec possibilité de renouvellement de 6 mois minimum à 12 mois maximum soumise à l'évaluation du prescripteur)
   - Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
   - Rémunération : SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail
2- de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et le contrat de travail à durée déterminée

/...

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide de créer** un poste d'Adjoint Technique à compter du 1er septembre 2021, dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences» dans les conditions définies ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.
- **Précise** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdit.
Pour copie certifiée conforme.

Transmission en Préfecture le : 13 AOUT 2021
Affichage le : 13 AOUT 2021

Le Maire,
Michel GAY-PARA

MAIRIE DE NEFFES (Hautes-Alpes)